

*Questions orales*

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, ce véhicule a été acheté à la même compagnie, General Motors, et il a été blindé par la même compagnie qui avait blindé les autres véhicules. J'ignorais que ces voitures étaient défectueuses. Je serais curieux de savoir ce qu'il en est et j'aimerais bien que le député me donne plus de renseignements.

**Mlle MacDonald:** Est-elle louée pour une courte période?

## LE COÛT DU CONTRAT

**M. Peter Elzinga (Pembina):** Monsieur le Président, je ne demande pas mieux que de remettre au ministre le télégramme que j'ai en main qui dit que deux de ces véhicules sont défectueux. On en a loué quatre de plus, trois à la même compagnie, la Hesse-Eisenhardt, à \$95,728 l'unité en dollars américains. Est-il exact qu'une autre compagnie tout aussi compétente les avait offerts à \$65,924 le véhicule en argent américain? En l'occurrence, pourquoi n'a-t-on pas accepté cette offre qui représentait une économie de quelque \$30,000 le véhicule?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, il n'y avait qu'un seul fournisseur pour ce genre de contrat et il n'y a pas eu d'appels d'offres. On a opté pour cette compagnie parce qu'elle était, selon la GRC, la seule entreprise en Amérique du Nord répondant aux normes exigées par la GRC dans ce domaine.

\* \* \*

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

## L'URSS—LA DESTRUCTION D'UN APPAREIL SUD-CORÉEN—LES EXPLICATIONS EXIGÉES PAR LE CANADA

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Relations extérieures. Il y a maintenant plus de six mois que l'avion de ligne sud-coréen a été abattu. Le 12 septembre 1983, la Chambre a adopté à l'unanimité une résolution qui condamnait l'attaque injustifiée et la destruction de l'appareil sud-coréen sur l'ordre des autorités soviétiques et exigeait du gouvernement soviétique une explication pleine et véridique de cet acte brutal. Quelle réponse le gouvernement a-t-il reçue du gouvernement soviétique? A-t-il obtenu quelque explication jusqu'ici?

**L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)):** Monsieur le Président, le Canada a transmis au gouvernement soviétique sa position éminemment claire sur cette affaire et il est revenu à la charge. Nous attendons maintenant la réaction de l'Union soviétique qui devrait nous faire connaître les mesures d'indemnisation qu'elle entend prendre. Ce pays n'a pas voulu s'engager jusqu'à maintenant à verser des dommages-intérêts.

## LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le 12 septembre au soir, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que les dirigeants soviétiques devaient mettre fin à leurs atterrissements actuels et cesser d'é luder leurs responsabilités

au sujet de cette tragédie. Il a ensuite parlé de l'ambassadeur du Canada à l'ONU qui aurait qualifié cette destruction . . .

**M. le Président:** Le député voudrait-il poser sa question?

**M. Stevens:** . . . de l'avion en plein vol de meurtre pur et simple. Quelle est la position du gouvernement aujourd'hui? Pense-t-il toujours qu'il s'agissait d'un meurtre? Le gouvernement projette-t-il de dédommager les parents des victimes?

**L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)):** Monsieur le Président, le député sait pertinemment de quelle façon le gouvernement a réagi aux pertes de vie provoquées par la destruction de l'avion de ligne sud-coréen. Le gouvernement canadien a pris alors une position très ferme qu'il maintient. La demande d'indemnisation que nous avons présentée à l'Union soviétique était justifiée et elle tient toujours. Les dirigeants de ce pays connaissent parfaitement notre position.

\* \* \*

## LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## L'EXTENSION AUX PERSONNES AU FOYER

**M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord):** Monsieur le Président, je voudrais bien interroger le ministre des Finances, s'il daigne me prêter attention. Dans le numéro du 20 mars de la *Gazette* de Montréal, on rapporte les propos suivants du ministre:

Nous acceptons d'étendre aux personnes au foyer les dispositions du Régime de pensions du Canada que nous convenons également d'améliorer.

J'ai deux questions à cet égard. Est-ce désormais la politique du gouvernement d'inclure dans le Régime de pensions du Canada les conjoints au foyer? Et qu'entend au juste le ministre par «améliorer» le régime?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Monsieur le Président, nous avons déjà annoncé que nous comptons inscrire au programme de nos entretiens avec les autorités provinciales la question des pensions des personnes au foyer en vertu du Régime de pensions du Canada. Je rappelle au député que nous avons déjà fait les premiers pas en préparant certaines mesures que nous voulons proposer pour ce régime. Nous comptons proposer notamment le partage immédiat des prestations de pension, soit au moment même de la séparation des conjoints, soit dès l'âge de 65 ans. Ces mesures montrent que nous sommes disposés à trouver le moyen de reconnaître directement aux personnes au foyer le droit à une pension en vertu du Régime de pensions du Canada.

● (1500)

Pour ce qui est d'apporter d'autres améliorations au régime, là encore nous sommes parfaitement disposés à en discuter avec les autorités provinciales mais, comme le sait le député, il nous faut le consentement des deux tiers des provinces représentant deux tiers de la population avant de pouvoir proposer une modification en ce sens. Voilà de quoi nous avons l'intention de discuter avec les provinces à la première occasion.